



Madame Valérie Pécresse
Présidente
Région Île-de-France
57 rue de Babylone
PARIS Cedex 07 SP-75359

Paris, le 30 mars 2020

Madame la Présidente,

La crise sanitaire exceptionnelle qui frappe aujourd'hui notre pays fragilise très fortement le secteur culturel et particulièrement le champ du spectacle vivant, dont l'activité est totalement à l'arrêt depuis les annonces du Gouvernement des 13 et 16 mars derniers.

Nos **onze organisations syndicales et fédérations franciliennes**, couvrant un périmètre extrêmement large de structures culturelles de création, de diffusion ou de pratique, de festivals, de compagnies et équipes artistiques, de producteurs, d'auteur.e.s, dans toutes les disciplines du spectacle vivant, ont souhaité communiquer ensemble en cette période de crise inédite pour être force de proposition et de dialogue auprès de vous et vos services.

Nous organisons la collecte de données précises dans nos différentes organisations mais la production d'un diagnostic chiffré et exhaustif à l'échelle du secteur prendra du temps. Nous pouvons néanmoins témoigner, sur la base de nos remontées de terrain, de l'ampleur et de l'urgence de la situation pour l'ensemble de l'écosystème francilien du spectacle vivant. Il est riche de sa diversité artistique et structurelle qui doit à tout prix être préservée. Chaque maillon est impacté par l'arrêt de l'activité et les annulations de spectacles. En bout de chaîne, les plus petites

structures, les artistes et les techniciens intermittents sont particulièrement touchés. Les recettes d'activités ne sont pas perçues par les lieux, le paiement des contrats de cession est encore incertain pour de nombreuses compagnies ou producteurs et le versement des salaires s'en trouve d'autant plus menacé pour les artistes et techniciens. Seule une réponse globale, solidaire et coordonnée entre l'ensemble des acteurs, y compris nos partenaires institutionnels, sera à même d'amortir les effets de cette crise et d'éviter le pire : la disparition des milliers d'initiatives et d'emplois qui font aujourd'hui la vie culturelle et artistique de nos territoires.

Vous avez annoncé la mobilisation de la Région Île-de-France pour soutenir le secteur culturel francilien et indiqué votre volonté d'y travailler avec les professionnels. Dans cette perspective, nous formulons ici de premières préconisations qui nous l'espérons, pourront être mises en œuvre par la Région Île-de-France et constituer en tout état de cause une première base de dialogue.

1) Mesures exceptionnelles concernant les subventions culture de la Région Île-de-France

Pour toutes les structures qui font l'objet d'un soutien de la Région Île-de-France ou ont récemment déposé un dossier de demande, nous préconisons :

- Le **maintien et le versement des montants de subventions votés** par la Région, pour tous les dispositifs de soutien de la politique spectacle vivant et EAC, même lorsque les projets subventionnés ont été annulés ou réalisés de façon partielle. Il s'agit ainsi de permettre le paiement des contrats liés à ces activités (contrats de cessions, contrats de travail, commandes ou droits d'auteur), tant pour les spectacles que pour les actions artistiques (EAC, médiations, etc.) et ainsi d'alimenter la solidarité et les engagements vertueux entre les différents acteurs de l'écosystème.
- Le maintien des votes en CP pour les dossiers en cours d'instruction, y compris pour des projets qui ont dû être annulés ou dont la réalisation est incertaine à ce jour et la mise en œuvre d'une mesure de **mise en paiement d'avances anticipées** pour les projets en renouvellement.
- **L'assouplissement des règles** relatives aux versements d'acomptes ou d'avances pour permettre des versements accélérés sur des procédures automatiques et dans des proportions plus importantes, afin de soulager les trésoreries déjà fragilisées pour de nombreuses structures.
- La **simplification des demandes de versement** de solde et une instruction compréhensive, face à des différentiels évidents entre le bilan du projet et le bilan financier : prise en compte des engagements annulés mais rémunérés ou indemnisés, prise en compte des frais de fonctionnement des structures sur la base du budget prévisionnel, absence non bloquante des comptes clôturés et validés par l'AG...

2) Création d'un fonds de soutien spécifique pour l'ensemble des acteurs en cas de défaillance des organisateurs de leurs activités et spectacles

Vous avez annoncé il y a quelques jours la création d'un **fonds d'aide d'urgence** de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant. Nous proposons que ces crédits, qui viendraient réellement abonder le budget Culture 2020 initialement voté, puissent venir alimenter un fonds de soutien spécifique destiné à soutenir économiquement et de manière large les acteurs du spectacle fragilisés par la crise. Les critères et modalités précis pourront être concertés dans les prochains jours mais nous soulignons d'ores et déjà quelques principes importants :

- Un périmètre large de bénéficiaires notamment les lieux et les compagnies qui dépendent de recettes en n'oubliant pas les structures les plus fragiles, non soutenues par ailleurs par la Région.
- Un soutien économique sur la base des annulations et reports de projets et d'activités, non rémunérés et non indemnisés par ailleurs.
- Des modalités simples et souples pour ne pas constituer des barrières à l'entrée.

Ces aides devront évidemment être conditionnées à l'application des normes sociales de nos branches professionnelles (conventions collectives et minima de salaires).

Une fois la sortie de crise et la reprise d'activité engagées, pourront être menés une évaluation et un diagnostic partagés, au sein du comité de suivi et de concertation, afin d'envisager l'adaptation de ce fonds vers des besoins nouveaux ou persistants, ou la réaffectation des crédits vers des dispositifs déjà existants dans le cadre d'un plan de relance prenant le relais de ces premières mesures d'urgence (cf. point suivant).

3) Élaboration d'un plan de relance pour accompagner la sortie de crise

Nous prévoyons d'ores et déjà que l'impact de la situation actuelle sera très profond et durable dans le temps. La sortie de crise et la reprise d'activité s'annoncent complexes pour de nombreux acteurs. Il serait nécessaire d'envisager dès maintenant **un ambitieux « plan de relance »** sur au moins deux ou trois saisons incluant les principes suivants :

- Assouplir les échéances de dépôt de dossier pour les projets de la saison prochaine (EAC initialement fixée au 20 mars, nouveaux dispositifs d'aide à la diffusion ou à l'accompagnement ainsi que l'aide à la création fixée à début mai...) afin de permettre aux structures qui auraient rencontré des difficultés à présenter leur projet. Si cela s'avère nécessaire, des CP supplémentaires devront être envisagées au dernier trimestre 2020.
- Augmentation des taux d'intervention maximum de la Région sur un certain nombre de dispositifs et maintien dans le temps de procédures simplifiées de versements d'avances/acomptes ou de soldes.
- Mobilisation et renforcement budgétaire des dispositifs existants et en particulier des nouveaux dispositifs de soutien à la diffusion et à l'accompagnement. Il s'agira d'un levier pour une relance d'activité qui ne se fasse pas au détriment de la diversité et des « artistes émergents » dans un contexte « d'embouteillage » suite aux reports de résidences et de diffusions.
- Mobilisation, pour les projets culturels s'inscrivant dans les objectifs de l'Union, des Fonds Structurels Européens sur la période de programmation 2021-2027. En tant qu'autorité de gestion, la Région Île-de-France a la légitimité d'ouvrir plus largement les appels à projets aux structures culturelles, afin de poursuivre les objectifs européens de soutien aux PME, à l'éducation et l'inclusion sociale, aux stratégies de développement local... mis à mal par la crise sanitaire actuelle.

4) Abondement de certaines mesures étatiques

Enfin, un certain nombre de mesures de soutien ont été annoncées et mises en œuvre au niveau de l'État. Certaines sont déjà abondées par les Régions comme le **fonds de soutien aux TPE**, micros entreprises et indépendants des secteurs les plus touchés. Comme pour l'ensemble des dispositifs de droit commun sur le champ du développement économique, il est important que nos

structures culturelles employeuses puissent y avoir accès, y compris celles sous forme associatives, et qu'elles puissent être accompagnées pour cela. D'autres part, certains **fonds sectoriels d'urgence** déployés par les établissements publics sectoriels de l'État, comme celui du Centre National de la Musique, pourraient également être abondés par les Régions.

5) Mise en place d'un comité de suivi de la crise, et de concertation avec les professionnels

Afin de pouvoir dialoguer autour de ces propositions et envisager dans le temps les réponses adéquates à la situation pour notre secteur, nous proposons l'installation d'une **instance de concertation** entre la Région et les représentants des acteurs culturels franciliens. Compte tenu des nombreuses incertitudes qui subsistent sur la durée de cette crise, elle pourra perdurer dans le temps de manière à nous permettre de partager en temps réel l'évolution de nos diagnostics et d'envisager sur cette base les ajustements nécessaires aux mesures d'accompagnement mises en œuvre.

En conclusion, il nous semble indispensable que la Région Île-de-France, forte des liens privilégiés qu'elle a su créer avec les autres collectivités territoriales franciliennes puisse jouer un rôle à la fois moteur et fédérateur dans cette crise sans précédent et qu'elle porte auprès de ses partenaires institutionnels (départements, agglomérations, villes) un message de solidarité et de bienveillance pour le secteur du spectacle vivant.

Dans l'espoir de pouvoir échanger rapidement avec vous et vos services sur ces premières propositions, nous restons à votre disposition et vous adressons Madame la Présidente, nos sincères salutations.

**Les organisations syndicales et fédérations franciliennes membres
de l'USEP-SV et de l'UFISC :**

Les Forces Musicales, Profedim, SNSP, Syndeac, Actes-If – lieux artistiques et culturels indépendants en Île-de-France, Fédération des Arts de la Rue Île-de-France, Raviv – réseau des arts vivants en Île-de-France, RIF – réseau des musiques actuelles en Île-de-France, SMA, Synavi, Syndicat des Cirques et Compagnies de Création.